



**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Lundi 12 avril 2021  
Salle du conseil municipal**

**Etaient Présents :** Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

**Absents Excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BONOT.

**Ordre du jour :**

1. Vote des tarifs communaux 2021
2. Vote des subventions aux associations 2021
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
4. Vote du budget communal 2021
5. Dossier du Polygone
6. Dossier du Temple
7. Divers

---

**Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.**

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

**1. Vote des tarifs communaux 2021**

**Foyer Communal :**

- Caution dégradation : 400 €
- Caution nettoyage : 120 €
- Location aux associations du village : 60 € ; réveillons Saint Sylvestre : 200 €
- Location aux habitants du village : 130 € ; réveillons Saint Sylvestre : 200 €
- Location autres : 300 € ; location sono : 10 € réveillons Saint Sylvestre : 400 € ;

**Adopté à l'unanimité.**

**Cimetière :**

- Concession (1e m<sup>2</sup>) : 50 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Columbarium :**

- Emplacement (case 4 places : 40 cm x 40 cm x 29 cm) : 500 €
- Concession 15 ans : 150 €
- Concession 30 ans : 250 €
- Concession 50 ans : 400 €

Une extension de 22 places du columbarium est à l'étude

**Adopté à l'unanimité.**

**Occupation temporaire du domaine public :**

- L'occupation du domaine public ne peut être gratuite, le montant est donc fixé à 60 € / journée.

**Adopté à l'unanimité.**

- Vote de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange 2021)

En application des dispositions du décret N° 2005-166 du 27 décembre 2005, le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par ORANGE au titre de l'exercice 2021 s'élève à :299.53 EUROS.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Vote des montants des subventions aux associations pour 2021**

Le conseil municipal d'Euzet décide et vote à l'unanimité de reconduire à l'identique les subventions attribuées aux associations pour 2021, soit :

- APE « Le Troubadour » : 16 € pour les élèves qui habitent la commune d'Euzet
- Anim'Euzet : 300 €
- Club de l'amitié : 200 €
- Sport Culture International « QWAN KI DO » : 200 €
- Euzet Tonic : 200 €
- Association Théâtrale «Les Autres» : 200 €
- Association Les Elfes et Nous : 200 €

**Adopté à l'unanimité.**

- Société de chasse « La Diane » : 200 €

**9 voix POUR 0 voix CONTRE 2 Abstentions**

## **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021**

Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Cependant, afin de compenser la perte de revenus due à la suppression de la taxe d'habitation, la part initialement attribuée au département sera rétrocédée à la commune.

- Taxes foncières (bâti) : initialement de 17,81 % passera automatiquement (part départementale rétrocédée) à 42,46 %

- Taxes foncières (non bâti) : 20,01 %

- Taxes d'habitation : initialement d'un montant de 9,68 % est supprimée.

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. Vote du budget communal 2021**

L'ensemble du Conseil Municipal ayant reçu le BP 2021 au préalable, Stéphanie CROXO présente le budget communal M14 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses fonctionnement :	688.321 27 €
- Recettes fonctionnement :	688.321.27 €
- Dépenses investissement :	503.113,64 €
- Recette investissement :	503.113.64 €

**Le budget 2021 est voté à l'unanimité.**

## **5. Dossier du Polygone**

Un ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE pour la MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CREATION D'UN POLE MULTISERVICES ET D'AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGERS a été lancé, 5 architectes ont été sollicités, 4 ont répondu.

La Commission Appel d'Offre s'est réunie et a procédé à l'ouverture des plis. Après analyse des offres, les membres de la commission invitent le conseil municipal à retenir le Cabinet d'Architecte Denis DESSUS dont les honoraires s'élèvent à 7.950 € pour l'études de faisabilité globale de l'opération et un taux de 11% pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Fin mars Mr le Maire s'est rendu à la CCI d'Alès. Il semblerait que nous puissions obtenir des aides de l'Europe, de la Région, et du Département. Mme DEBARD de la CCI pourra nous épauler dans le montage des dossiers.

Le 02 avril : une délégation d'élus a visité une épicerie solidaire à St Jean de Valériscle afin d'étudier son fonctionnement et de réfléchir à une mise en place similaire à Euzet.

**Le Conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour monter les dossiers de demandes de subventions.**

## **6. Dossier du Temple**

Modification de la délibération N° 2021013 du 01 mars 2021 afin de compléter la demande de DCIL et/ou DETR pour la rénovation du temple :

- EPCI fonds de concours exceptionnels (8%) 16 447,00 €
- ETAT DCIL (72%) 148 023,50 €
- Reste à charge de la commune (20%) 41 117,70 €

**Adopté à l'unanimité.**

## 7. Divers

- ✓ L'association « Les elfes et nous » organisera cette année sa course en virtuel au niveau nationale et en réel dans le village. Sylvain OZIL a pris contact avec Madame Mélanie FOUQUET-CABAL pour définir les deux parcours (5 et 10 kilomètres), le nombre de participants et les règles de sécurité (la secrétaire de mairie suit la dossier). Cette animation se tiendra du 13 au 16 mai. Venez nombreux sachant que les bénéficiaires vont aux enfants atteints de cancer.
- ✓ Espaces verts : Madame Christine BUCHON soulève les problèmes suivants :
  - Avant sa remise en eau, la conduite de la fontaine doit être désobstruée.
  - Voirie à réparer : chemin de Saint Jean et chaussée à proximité du centre équestre.
  - Station d'épuration : la pompe de relevage pose des problèmes. Le service de l'agglomération qui est en charge de son entretien est venu constater les dommages et s'occupe des réparations
  - Aux vues des stationnements intempestifs aux abords du Square du 19 mars, une réflexion doit être menée pour éviter ces désagréments.
  - Un vélo enfant a été trouvé, une photo sera diffusée sur la page Facebook de la mairie.
- ✓ Gestion des colonies de chats libre :  
Pour faire face à la prolifération importante des chats sauvages dans le village, le conseil a signé avec la fondation CLARA une convention autorisant cette dernière réaliser des campagnes de stérilisation, la 1ère aura lieu en septembre. Plusieurs campagnes d'information seront mises en place entre temps afin que tous les habitants du village sachent comment se déroulent ces actions et leur finalité.
- ✓ Afin de venir en aide à nos administrés, le conseil propose la mise en place d'une permanence « déclaration d'impôts » . Jean - Michel LAINE et Caroline RECHT assureront ces permanences sur rendez - vous au secrétariat de mairie ou via le formulaire « contact » du site Internet (rubrique : rendez-vous des élus).
- ✓ Dossier de DP déposé par Cyril OZIL : Mr le maire sort de la salle.  
Stéphanie CROXO nous fait lecture du texte officiel de la délibération autorisant le conseil municipal à donner pouvoir au premier adjoint pour l'étude, le suivi et l'approbation du dossier déposé par le Maire.  
**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et donne pouvoir à Madame la 1ère adjointe pour la signature de tous les documents nécessaires à ce dossier.**
- ✓ Route des Sources, le chemin desservant les habitations de Madame BONNET et de Monsieur Fabien PELADAN est, à ce jour, propriété de Monsieur PELADAN. Une canalisation d'eau passant en dessous, Cyril OZIL a proposé à Mr PELADAN la rétrocession de cette bande de terrain à la municipalité qui se chargerait de fait de son entretien. Ce dernier a donné son accord demandant juste à la commune de s'acquitter des frais notariés.  
**Adopté à l'unanimité.**
- ✓ Stéphanie CROXO attire à nouveau l'attention du conseil sur l'état d'abandon de l'ancien cimetière et nous rappelle que, avant de récupérer les concessions, une procédure longue de trois années avec affichage sur le portail et constatation de l'abandon des tombes par PV annuel est nécessaire.  
**Le conseil approuve à l'unanimité le lancement de cette opération.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 05